

Bulletin d'histoire politique

Cinquante ans de représentation féminine au Conseil des ministres, 1962-2010

Manon Tremblay



Volume 20, numéro 2, hiver 2012

Les femmes en politique québécoise depuis 50 ans

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1055944ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1055944ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
VLB Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Tremblay, M. (2012). Cinquante ans de représentation féminine au Conseil des ministres, 1962-2010. *Bulletin d'histoire politique*, 20(2), 61–79.
<https://doi.org/10.7202/1055944ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2012

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Cinquante ans de représentation féminine au Conseil des ministres, 1962-2010

MANON TREMBLAY
Politologue
Université d'Ottawa

Dans certains régimes politiques, les fonctions législatives et exécutives sont exclusives et, de manière plus précise, les ministres sont recruté/e/s hors du Parlement (ou, si elles/ils sont parlementaires, doivent démissionner pour devenir ministres). En France, cette formule a permis à des femmes d'entrer à l'exécutif avant même de pouvoir siéger à la Chambre et au Sénat et même de pouvoir voter. C'est ainsi que le gouvernement de Léon Blum, en 1930, comptait trois femmes, toutes au rang de sous-secrétaires d'État¹. Le régime parlementaire canadien en est un de fusion des pouvoirs, ce qui implique que le Parlement (et de façon prioritaire sa Chambre basse) constitue le bassin de recrutement aux rôles ministériels. Certes, il arrive que le premier ministre invite à son cabinet² une personne ne siégeant pas au Parlement, mais celle-ci devra alors se faire élire dans un délai raisonnable et, si elle connaît la défaite, elle devra aussi tirer sa révérence du conseil exécutif. L'une des conséquences concrètes sur les femmes de ce profilage institutionnel du parlementarisme à la sauce Westminster a été de leur bloquer l'accès à la gouverne ministérielle, simplement parce qu'elles étaient interdites de devenir membre de son vivier de recrutement, le Parlement.

Les femmes du Québec obtinrent le droit de voter et de se porter candidates aux élections législatives provinciales³ le 25 avril 1940, en vertu de la *Loi accordant aux femmes le droit de vote et d'éligibilité*, adoptée par le gouvernement libéral de Louis-Adélard Godbout. Bien que fortes du droit de briguer les suffrages, et éventuellement de se faire élire et d'accéder au conseil des ministres, et en dépit d'une douzaine de candidates aux élections générales de 1948 à 1956⁴, ce n'est que deux décennies après la conclusion des luttes suffragistes qu'une première femme franchit enfin le seuil de ce qui était alors l'Assemblée législative du Québec. Le 14 décembre

1961, la candidate libérale Marie-Claire Kirkland remporte l'élection partielle tenue dans la circonscription montréalaise de Jacques-Cartier, occupant ainsi le siège de son père décédé en fonction. L'année suivante, plus précisément le 5 décembre 1962, le premier ministre d'alors, le libéral Jean Lesage, la convie à participer aux travaux du conseil exécutif mais sans lui assigner un portefeuille spécifique, devenant ainsi la première femme ministre au Québec.

L'objectif de ce texte est de brosser à grands traits un portrait de la participation des femmes au conseil des ministres au Québec, de 1962 à 2010. Dans un premier temps, je cernerai l'identité de ces femmes admises au cercle très restreint du pouvoir exécutif. Les ministres incarnant une certaine élite par rapport aux députées dont le curriculum vitae n'aligne pas d'expériences au cénacle exécutif, je comparerai le profil des unes et des autres. Dans un deuxième temps, j'examinerai la localisation des femmes dans la hiérarchie ministérielle ainsi que les dossiers que les premiers ministres du Québec leur confièrent au cours de ce demi-siècle de présence au cabinet. Avant tout cela, il n'est pas sans intérêt d'examiner le taux de féminisation du conseil exécutif du gouvernement du Québec au fil du temps.

Quel est le poids des femmes au conseil des ministres du Québec ?

Il n'étonnera personne de lire que les femmes constituent une minorité au conseil exécutif du Québec: comme le révèle le tableau 1, les 18 cabinets mis en place de 1962 à 2008 affichent un taux moyen de féminisation de 19,2%⁵. Pourtant, ce pourcentage moyen est déjà plus élevé que la proportion moyenne de députées à l'Assemblée (législative) nationale du Québec ainsi qu'au sein de l'aile parlementaire du parti dont est issu le premier ministre. Il me semble que cette avancée du cabinet sur l'Assemblée et sur le caucus législatif du parti formant le gouvernement au chapitre des taux de féminisation illustre le pouvoir du Prince en matière de représentation des femmes: de sa volonté *quasi* souveraine dépend l'accès des femmes au cabinet. Pourtant, l'adverbe «quasi» est important, puisque le premier ministre ne dispose pas d'une liberté sans limite dans la formation de son cabinet; il doit respecter certaines exigences de représentativité, notamment en termes de langue, de région et, plus récemment, de genre⁶. En cela, le cabinet se présente comme un système de quotas qui, parfois, s'est avéré être salutaire aux femmes, comme à Michelle Bachelet sous la présidence de Ricardo Lagos au Chili⁷. Il reste donc un travail de recherche à faire afin de mieux cerner le rôle de ces exigences de représentativité en regard de la présence croissante des femmes au conseil exécutif du Québec.

Tableau I
 Pourcentage de femmes ministres, pourcentage global de députées et de députées au caucus ministériel, et taux de femmes ministres parmi les députées du caucus ministériel, 1962-2008⁸

Année (premier ministre)	Parti	% de femmes ministres (Nb de femmes/ Nb total de ministres) ⁹	% global de députées (Nb de femmes/ Nb de sièges à l'ANQ) ¹⁰	% de femmes au caucus ministériel (Nb de femmes/ Nb de député/e/s au caucus ministériel) ¹¹	Taux de femmes ministres parmi les députées du caucus ministériel (Nb de femmes ministres/ Nb de femmes au caucus ministériel) ¹²
1962 (J. Lesage)	PLQ	5,6 (1/18)	1,1 (1/95)	1,6 (1/63)	100,0 (1/1)
1966 (D. Johnson, père)	UN	0,0 (0/20)	0,9 (1/108)	0,0 (0/56)	0,0 (0/0)
1968 (J.-J. Bertrand)	UN	0,0 (0/22)	0,9 (1/108)	0,0 (0/56)	0,0 (0/0)
1970 (R. Bourassa)	PLQ	4,8 (1/21)	0,9 (1/108)	1,4 (1/72)	100,0 (1/1)
1973 (R. Bourassa)	PLQ	4,0 (1/25)	0,9 (1/110)	1,0 (1/102)	100,0 (1/1)
1976 (R. Lévesque)	PQ	4,3 (1/23)	4,5 (5/110)	5,6 (4/71)	25,0 (1/4)
1981 (R. Lévesque)	PQ	7,4 (2/27)	6,6 (8/122)	6,3 (5/80)	40,0 (2/5)
1985 (P.-M. Johnson)	PQ	14,3 (4/28)	8,3 (10/120 ¹³)	6,3 (5/80)	80,0 (4/5)
1985 (R. Bourassa)	PLQ	14,8 (4/27)	14,8 (18/122)	14,1 (14/99)	28,6 (4/14)
1989 (R. Bourassa)	PLQ	20,7 (6/29)	18,4 (23/125)	16,3 (15/92)	40,0 (6/15)
1994 (D. Johnson, fils)	PLQ	20,0 (4/20)	18,6 (22/118 ¹⁴)	16,3 (15/92)	26,7 (4/15)
1994 (J. Parizeau)	PQ	31,6 (6/19)	18,4 (23/125)	19,5 (15/77)	40,0 (6/15)
1996 (L. Bouchard)	PQ	23,8 (5/21)	18,4 (23/125)	19,5 (15/77)	33,3 (5/15)
1998 (L. Bouchard)	PQ	30,8 (8/26)	23,2 (29/125)	25,0 (19/76)	42,1 (8/19)

2001 (B. Landry)	PQ	30,4 (7/23)	24,0 (29/121 ¹⁵)	25,0 (19/76)	36,8 (7/19)
2003 (J. Charest)	PLQ	33,0 (8/24)	30,4 (38/125)	28,9 (22/76)	36,4 (8/22)
2007 (J. Charest)	PLQ	50,0 (9/18)	25,6 (32/125)	33,3 (16/48)	56,3 (9/16)
2008 (J. Charest)	PLQ	50,0 (13/26)	29,6 (37/125)	33,3 (22/66)	59,1 (13/22)
Total	---	19,2 (80/417)	14,1 (301/2130)	13,9 (189/1359)	42,3 (80/189)

Un deuxième constat à tirer du tableau 1 veut souligner les (excellentes) chances dont semblent disposer les députées du caucus ministériel de recevoir une invitation du premier ministre à le conseiller : pour l'ensemble des 18 cabinets, c'est 42,3% des députées appartenant au même parti que le chef du gouvernement qui ont été promues au rang de ministres. Dans une recherche qu'il a fait porter sur les carrières ministérielles à Ottawa de 1935 à 2008, Kerby a montré que les femmes disposaient de 50% de plus de chances que les hommes d'être nommées au cabinet¹⁶. Bien que le présent texte n'analyse pas la trajectoire politique des hommes ministres, un taux d'accès de 42% au cabinet laisse à penser que les femmes jouissent peut-être de possibilités plus généreuses que leurs compagnons d'inscrire à leur feuille de route qu'elles ont campé des rôles ministériels.

Un troisième commentaire par rapport au tableau 1 propose de distinguer trois moments quant à l'évolution de la proportion des femmes au conseil exécutif du Québec : de 1962 jusqu'au second cabinet Lévesque inclusivement, alors que le taux de féminisation du cabinet reste en deçà de 10% ; du cabinet de Pierre-Marc Johnson en 1985 au premier conseil exécutif de Lucien Bouchard en 1996, alors que la proportion de femmes ministres oscille entre 14% et 24% ; enfin, depuis le deuxième conseil des ministres de L. Bouchard en 1998 jusqu'au troisième cabinet de Jean Charest en 2008, alors que le pourcentage de femmes parmi l'équipe ministérielle varie de 31% à la parité. Ce découpage rejoint aussi certaines hypothèses relativement à la masse critique et aux retombées de la participation des femmes à la vie politique¹⁷. Cette périodisation sera retenue afin d'analyser la participation des femmes au cabinet québécois de 1962 à 2010. Ainsi, quel est le profil de ces femmes ministres ? Varie-t-il selon les périodes et les partis ? Comment se compare-t-il par rapport au profil des femmes n'ayant jamais été ministres ?

Qui sont les femmes admises au conseil exécutif du gouvernement du Québec ?

Quelques travaux ont examiné la participation des femmes au cabinet à l'échelle canadienne, des écrits qui n'approfondissent toutefois pas spécifiquement le cas du Québec¹⁸. De fait, si la participation des Québécoises aux espaces législatifs, à Ottawa et à Québec, a généré un certain nombre de textes¹⁹, les analyses de leur contribution au conseil exécutif se comptent sur les doigts d'une seule main. Qui plus est, les deux premiers articles à traiter le sujet, ceux de Spencer²⁰, consistent essentiellement en des regards de nature biographique sur les quelques femmes ministres au Québec de 1962 jusqu'au milieu de la décennie 1980.

En revanche, le texte récent de Magali Paquin²¹ analyse le profil socio-démographique des femmes ministres au Québec, de 1970 à septembre 2009, le comparant à celui de leurs collègues masculins. De manière générale, les femmes et les hommes ministres au Québec affichent une identité fort similaire, à quelques détails près. Ainsi, elles et ils accèdent au cabinet à peu près au même point de leur trajectoire politique, soit vers le milieu de leur cinquième décennie. Une nette majorité des femmes (76,8 %) et des hommes (87,4 %) possède un diplôme universitaire, bien qu'ils soient plus nombreux qu'elles à pouvoir ajouter la mention « Ph. D. » à leur signature (20 % contre 4,7 %). Côté profession, environ 40 % des ministres des deux sexes proviennent du domaine de l'administration ou de la gestion, mais un homme ministre sur cinq (21,1 %) est issu du milieu du droit contre 14 % des femmes ministres. Une donnée étonne : alors qu'aucune femme ministre ne travaillait dans l'enseignement avant de faire le saut en politique, un métier pourtant traditionnellement associé à leur genre, 16,6 % des hommes gagnaient ainsi leur pain. Enfin, très majoritairement les femmes et les hommes ministres n'ont pas fait leurs classes à d'autres paliers politiques avant de siéger à l'Assemblée nationale du Québec.

Quarante-trois femmes ont été ministres au Québec, de 1962 à décembre 2010. Sans étonnement, les constats qui émergent de la présente analyse rejoignent étroitement ceux de Paquin et ils ne se démentent pas de manière substantielle selon la période historique considérée. Ainsi, comme le montre le tableau 2, l'âge moyen des femmes à leur première nomination à titre de ministres est de 45 ans²². Un faible écart de deux à trois années éloigne l'âge à la première élection à l'Assemblée nationale et l'âge à la première nomination au cabinet, des événements que les femmes politiques vécurent à mi-chemin de leur quarantaine sauf pour les élues de la première génération pour qui ces moments survinrent une décennie plus tôt. L'explication s'en trouve en partie dans le fait que cette période est dominée par le Parti québécois (PQ), au personnel parlementaire nettement plus jeune que celui du Parti libéral du Québec (PLQ)²³. Les femmes

suivent cette tendance de fond, puisque les huit députées péquistes (dont certaines ont aussi été ministres) affichent une moyenne d'âge nettement inférieure à celle de leurs six vis-à-vis libérales : 38,4 ans versus 48 ans. Une majorité écrasante des ministres possède au moins un baccalauréat (et bien souvent une maîtrise voire un doctorat) et détenait un emploi de direction ou à titre de professionnelles avant leur première élection à Québec. Finalement, très peu de femmes ministres ont atterri à Québec fortes d'une expérience électorale acquise à un autre palier de gouvernement (i.e., au scolaire, au municipal ou au fédéral).

Il semble toutefois que les ministres échappent au clivage de parti. En effet, les chiffres du tableau 2 ventilés selon la couleur politique témoignent que, libérales ou péquistes, les femmes membres du conseil exécutif se ressemblent. Certes, quelques distinctions se font sentir, mais qui ne sont pas suffisamment importantes au seuil d'observation statistique conventionnel de 95 % pour tourner le dos à l'hypothèse du hasard. Ainsi, les péquistes entrèrent à l'Assemblée nationale et au cabinet plus jeunes que les libérales (sauf pour la période 1985-1998), mais ces écarts sont peut-être le fruit du simple hasard. Les proportions de ministres libérales et péquistes dotées d'un diplôme universitaire s'avoisinent, sauf pour la période la plus ancienne et la période la plus récente mais sans que ces différences soient significatives. Les péquistes se comptaient plus nombreuses que les libérales à occuper un emploi de direction ou à titre de professionnelles avant de devenir députées à Québec sauf pour la période 1962 à 1985, mais le test du khi deux oblige à considérer que cet écart relève peut-être du hasard. Finalement, les libérales plus souvent que les péquistes disposent d'une expérience électorale à un autre palier de gouvernement, mais là aussi les résultats des tests de signification ne permettent pas de mettre de côté l'hypothèse nulle. Bref, d'un point de vue statistique, les ministres libérales et péquistes affichent un portrait sociodémographique pour l'essentiel identique.

Comment se compare le profil des ministres par rapport aux députées qui n'ont jamais été membres du conseil exécutif ? En régime parlementaire de tradition britannique, le cabinet constitue le centre nerveux du pouvoir d'État²⁴. En raison de sa centralité dans le processus décisionnel de la gouverne d'État, il est possible que les femmes nommées ministres présentent un profil sociodémographique plus élitiste que les députées qui n'ont jamais été invitées à participer aux travaux du conseil exécutif. Selon cette lecture, les femmes ministres cumuleraient un plus grand nombre d'années d'études que les députées qui n'ont jamais été ministres, et plus que celles-ci elles occuperaient avant d'être élues des emplois au haut de la hiérarchie du marché du travail. Les chiffres présentés au tableau 2 tantôt soutiennent et tantôt contredisent, ce raisonnement.

Tableau II
Profil sociodémographique des ministres selon le parti et des députées
n'ayant jamais été ministres, 1962-2010

	Ministres			Députées
	Tous partis confondus (N=43)	Parti libéral du Québec (N=23)	Parti québécois (N=20)	(tous partis confondus) n'ayant jamais été ministres
Âge à la première élection	42,4 (N=40)	43,8 (N=21)	40,5 (N=16)	44,9
Âge à la première nomination	45 (N=40)	46,1 (N=21)	43,7 (N=19)	NSP ¹
Scolarité (universitaire)	80,5 (33/41)	81,8 (18/22)	78,9 (15/19)	50,0 (32/64)**
Occupation (direction, professionnelle)	74,4 (32/43)	69,6 (16/23)	80,0 (16/20)	60,9 (39/64)
Expérience politique	25,6 (11/43)	34,8 (8/23)	15,0 (3/20)	14,1 (9/64)
1962-1985 (2 ^e cabinet Lévesque inclusivement)				
Âge à la première élection	35,3 (N=7)	38,0 (N=2)	34,2 (N=5)	49,7 (N=7)**
Âge à la première nomination	37,8 (N=8)	38,5 (N=2)	37,5 (N=6)	NSP
Scolarité (universitaire)	75,0 (6/8) [1/6] ²	50,0 (1/2)	83,3 (5/6)	14,3 (1/7)* [1/1]
Occupation (direction, professionnelle)	62,5 (5/8)	100,0 (2/2)	50,0 (3/6)	42,9 (3/7)
Expérience politique	0,0 (0/8)	0,0 (0/2)	0,0 (0/6)	14,3 (1/7)
1985 (cabinet de P.-M. Johnson) à 1998 (1 ^{er} cabinet de L. Bouchard inclusivement)				
Âge à la première élection	45,0 (N=11)	44,5 (N=6)	45,6 (N=5)	43,4 (N=20)
Âge à la première nomination	47,1 (N=13)	46,7 (N=6)	47,4 (N=7)	NSP
Scolarité (universitaire)	84,6 (11/13) [7/11]	83,3 (5/6)	85,7 (6/7)	42,9 (9/21)* [3/9]
Occupation (direction, professionnelle)	85,7 (12/14)	66,7 (4/6)	100,0 (8/8)	52,4* (11/21)
Expérience politique	28,6 (4/14)	33,3 (2/6)	25,0 (2/8)	9,5 (2/21)
1998 (2 ^e cabinet de L. Bouchard) à 2010				
Âge à la première élection	43,4 (N=19)	44,3 (N=13)	41,5 (N=6)	44,7 (N=29)
Âge à la première nomination	46,6 (N=19)	47,1 (N=13)	45,5 (N=6)	NSP
Scolarité (universitaire)	80,0 (16/20) [4/16]	85,7 (12/14)	66,7 (4/6)	61,1 (22/36) [8/22]
Occupation (direction, professionnelle)	71,4 (15/21)	66,7 (10/15)	83,3 (5/6)	69,4 (25/36)
Expérience politique	33,3 (7/21)	40,0 (6/15)	16,7 (1/6)	16,7 (6/36)
(1) NSP: Ne s'applique pas (2) Nombre de maîtrises et de doctorats sur le nombre total de diplômes universitaires. *: Écart statistiquement significatif entre les ministres et les députées non ministres à P ≤ 0,05 ; **: Écart statistiquement significatif entre les ministres et les députées non ministres à P ≤ 0,01.				

Ainsi, les ministres et les députées dépourvues de toute expérience au conseil exécutif ne se distinguent pas quant à leur âge au moment de leur première élection à Québec. En d'autres mots, les chiffres présentés au tableau 2 n'offrent aucun appui à une quelconque lecture plaidant pour une différence d'âge entre les députées ministres et non ministres (par exemple, que les ministres seraient élues plus jeunes que les députées non ministres, marquant ainsi une forme d'excellence ou, au contraire, qu'elles feraient leur première entrée au Salon bleu à un âge plus avancé que les députées non ministres, portant ainsi une certaine sagesse justifiant l'invitation à conseiller le premier ministre), si ce n'est pour la période 1962 à 1984 pour laquelle une explication a été servie plus haut.

En revanche, ministres et députées non ministres se distinguent au regard de la scolarité : quatre ministres sur cinq exhibent un diplôme universitaire contre une députée non ministre sur deux seulement. Toutefois, l'hypothèse qui dispose d'un lien causal entre diplôme universitaire et fonction ministérielle doit être nuancée. En effet, si la possession d'un diplôme universitaire n'ouvre pas automatiquement les portes du conseil des ministres, le fait de ne pas en détenir semble les fermer, mais sans les verrouiller. Des 65 députées pourvues d'un diplôme universitaire, 33 (50,8 %) ont été ministres et 32 (49,2 %) ne l'ont pas été. En revanche, des 40 députées sans diplôme universitaire, seulement 8 (20 %) se sont un jour fait appeler « Madame la ministre ». Il ressort toutefois que la proportion des députées non ministres à posséder un diplôme universitaire croît de manière convaincante au cours des trois périodes considérées : de 14,3 % (1962-1985) à 42,9 % (1985-1998), puis à 61,1 % pour la période la plus récente. Cette progression n'est que le reflet des avancées fulgurantes réalisées par les femmes sur le terrain des études universitaires depuis les années 1970²⁵.

Une dynamique similaire oblige aussi à nuancer les données présentées au tableau 2 concernant la principale occupation avant la première élection à Québec. Sauf pour la période 1985 à 1998, les chiffres obligent à rejeter la lecture selon laquelle les ministres auraient été plus nombreuses que les députées non ministres à occuper un emploi de direction ou à titre de professionnelles avant leur première élection. Au demeurant, depuis la période qui s'enclenche avec le second cabinet de Lucien Bouchard, l'écart entre la proportion des ministres et le pourcentage des députées non ministres qui, avant leur première élection, gagnaient leur vie à diriger ou à mettre en pratique leurs expertises professionnelles, a pratiquement disparu. Par ailleurs, il n'est pas sans intérêt de souligner que si les ministres et les députées jamais ministres se répartissent d'une manière statistiquement équilibrée entre ces groupes socioprofessionnels, ces dernières étaient bien plus nombreuses que ces premières à occuper des emplois non qualifiés avant de faire le saut en politique.

Pour ce qui est de l'idée selon laquelle des députées deviendraient ministres parce que dotées d'une expérience électorale avant de faire leur première entrée à l'Assemblée nationale du Québec, elle ne se confirme pas. Certes, un quart des ministres contre 14 % des députées non ministres possédaient une telle expérience, mais cet écart peut relever du hasard (en d'autres mots, il n'est pas significatif au seuil d'observation statistique conventionnel de 95 %).

En définitive, si le genre ne distingue guère les ministres²⁶, pour l'essentiel femmes ministres et députées non ministres se ressemblent aussi. Vu autrement, les ministres ne forment pas un groupe de super élites en comparaison de leurs vis-à-vis n'ayant jamais siégé au conseil exécutif. Certes, quelques distinctions ressortent, mais dont la portée s'avère relativement mineure une fois les chiffres nuancés. Au Saint des Saints, quels dossiers les femmes assument-elles, à quel rang de la hiérarchie ministérielle, finalement le temps et le parti changent-ils la donne ?

Que font les femmes une fois admises au conseil exécutif du gouvernement du Québec et à quel titre ?

Les quelques études menées au Canada sur la participation des femmes au cabinet alimentent très généreusement la perspective selon laquelle leurs expériences ministérielles répondraient à un double clivage, horizontal et vertical. Le premier concerne les dossiers confiés à la gestion des femmes : ils répondraient à leurs rôles et fonctions au sein de la famille. Les femmes seraient ainsi responsables de ministères où l'humain constitue une préoccupation première, soit des portefeuilles à vocation culturelle et sociale (comme le bien-être et la santé, la citoyenneté, l'éducation, la famille, l'enfance et le troisième âge), mais également à mission socio-économique (par exemple le tourisme et les loisirs, les affaires locales et municipales, l'emploi). Le clivage vertical réfère plutôt au positionnement des femmes dans la hiérarchie ministérielle. Certes, à l'exception du « premier ministre, tous les ministres sont en principe égaux »²⁷, mais dans les faits il faut en douter : des ministres sont plus puissant/e/s que d'autres, que ce soit en raison du ministère qu'elles/ils pilotent (les Finances génèrent plus de respect que la Condition féminine...), de leur ancienneté et de leurs réseaux dans le parti, de leur connivence étroite avec le premier ministre ou de leur (très forte) personnalité. Peu douteront des rôles d'avant-scène campés par les Louise Harel et Pauline Marois dans les gouvernements Parizeau et Bouchard ou encore des Monique Gagnon-Tremblay et Monique Jérôme-Forget dans les cabinets Charest. En somme, en vertu du clivage horizontal, les femmes se verraient confinées à des ministères préoccupés par l'humain et compatibles avec leurs rôles privés²⁸ et en vertu du

clivage vertical, elles se retrouveraient au bas de la hiérarchie ministérielle²⁹. Ces lectures invitent à quelques nuances.

Les 43 femmes membres du conseil exécutif du gouvernement du Québec, de 1962 à décembre 2010, ont assumé plus de 200 dossiers ministériels (plus exactement 203 ; voir le tableau 3). De manière générale, c'est-à-dire pour la période 1962 à 2010, près des trois-quarts ont hérité d'une responsabilité à saveur culturelle, sociale ou socioéconomique, confortant ainsi l'idée selon laquelle l'insertion des femmes au cabinet répond à un clivage horizontal ou, dit autrement, reflète les rôles (privés) associés à la définition du genre féminin. Qui plus est, cette tendance se maintient pour chacune des trois périodes à l'étude. Si les partis divergent parfois au chapitre de leurs idées, ils semblent afficher un certain consensus quant aux rôles des femmes au conseil des ministres, leur confiant d'abord et avant tout des dossiers à mission culturelle, sociale ou socioéconomique. Pourtant, lorsque l'analyse évalue l'attribution des responsabilités ministérielles aux femmes sous le double éclairage de l'étiquette partisane et du temps, certaines nuances s'imposent. Ainsi, les premiers ministres péquistes ont graduellement délaissé, sans pour autant l'abandonner, cette lecture d'une assignation pratiquement exclusive des femmes aux portefeuilles à vocation culturelle, sociale ou socioéconomique pour leur confier de plus en plus de tâches à résonance régaliennne et économique. Du côté du PLQ, depuis 1985 la proportion des femmes à piloter, au cabinet, des dossiers de nature culturelle, sociale ou socioéconomique tourne autour des trois-quarts, quoiqu'elle était seulement de 57,2 % de 1962 à 1984, les responsabilités économiques représentant alors plus du quart des dossiers confiés à des femmes. Il faut toutefois prendre avec un grain de sel cette dernière observation, puisqu'elle concerne un très petit nombre de cas.

Pour ce qui est de l'autre clivage, soit celui qui concerne le positionnement des femmes dans la hiérarchie ministérielle, il ne tient pas la route. De manière générale, c'est-à-dire pour l'ensemble de la période, les femmes ministres ont assumé un nombre à peu près identique de responsabilités ministérielles de calibre junior et senior³¹ (voir le tableau 4). Cette observation se maintient pour les trois périodes prises isolément. Comme pour le clivage horizontal, des profils distincts se dégagent selon la période historique et le parti. Ainsi, de 1962 à 2010, près de trois ministres libérales sur cinq ont géré des portefeuilles de pointure senior, alors qu'une proportion apparentée de leurs vis-à-vis péquistes a dû se contenter de titres ministériels de calibre junior. Ce clivage entre le PLQ et le PQ au niveau de la hiérarchie ministérielle est suffisamment appréciable pour que le hasard ne puisse en être tenu responsable. Qui plus est, il perdure pour chacune des trois périodes à l'étude, mais avec des teneurs fort variables: ce clivage fut non significatif au plan statistique au cours de la période qui couvre le conseil des ministres de Jean Lesage jusqu'au départ

Tableau III
 Nombre et pourcentage des portefeuilles assumés par des femmes selon
 les missions ministérielles et le parti politique, 1962-2010

Missions ³⁰	Tous partis confondus (%)	PLQ (%)	PQ (%)
1962-2010			
Régaliennes	10 (4,9)	5 (4,3)	5 (5,8)
Économiques	37 (18,2)	18 (15,4)	19 (22,1)
Socioéconomiques	67 (33,0)	40 (34,2)	27 (31,4)
Sociales et culturelles	82 (40,4)	48 (41,0)	34 (39,5)
Sans portefeuille	7 (3,4)	6 (5,1)	1 (1,2)
Total	203 (100,0)	117 (100,0)	86 (100,0)
1962-1985 (2 ^e cabinet Lévesque inclusivement)			
Régaliennes	0 (0,0)	0 (0,0)	0 (0,0)
Économiques	4 (21,0)	2 (28,6)	2 (16,7)
Socioéconomiques	3 (15,8)	1 (14,3)	2 (16,7)
Sociales et culturelles	11 (57,9)	3 (42,8)	8 (66,7)
Sans portefeuille	1 (5,3)	1 (14,3)	0 (0,0)
Total	19 (100,0)	7 (100,0)	12 (100,1)
1985 (cabinet de P.-M. Johnson) à 1998 (1 ^{er} cabinet de L. Bouchard inclusivement)			
Régaliennes	2 (3,0)	0 (0,0)	2 (5,4)
Économiques	12 (18,2)	4 (13,8)	8 (21,6)
Socioéconomiques	18 (27,3)	5 (17,2)	13 (35,1)
Sociales et culturelles	32 (48,5)	18 (62,1)	14 (37,8)
Sans portefeuille	2 (3,0)	2 (6,9)	0 (0,0)
Total	66 (100,0)	29 (100,0)	37 (99,9)
1998 (2 ^e cabinet de L. Bouchard) à 2010			
Régaliennes	8 (6,8)	5 (6,2)	3 (8,1)
Économiques	21 (17,8)	12 (14,8)	9 (24,3)
Socioéconomiques	46 (39,0)	34 (42,0)	12 (32,4)
Sociales et culturelles	39 (33,0)	27 (33,3)	12 (32,4)
Sans portefeuille	4 (3,4)	3 (3,7)	1 (2,7)
Total	118 (100,1)	81 (100,0)	37 (99,9)

Sources : Assemblée nationale du Québec, Nombre de ministres dans les cabinets et la représentation féminine depuis 1962, et Les femmes parlementaires depuis 1961.

de René Lévesque de la vie politique (1962-1985); il est particulièrement prononcé au cours de la période constituée par les cabinets de P.-M. Johnson, R. Bourassa (1985 à 1994), D. Johnson fils, J. Parizeau et le premier cabinet de L. Bouchard (1994-1998), pour s'atténuer dans les cabinets formés depuis le second gouvernement de L. Bouchard en 1998.

Tableau IV
Nombre et pourcentage des portefeuilles assumés par des femmes
selon le statut ministériel et le parti politique, 1962-2010*

Missions*	Tous partis confondus (%)	PLQ (%)	PQ (%)
1962-2010**			
Junior	103 (50,7)	49 (41,9)	54 (62,8)
Senior	100 (49,3)	68 (58,1)	32 (37,2)
Total	203 (100,0)	117 (100,0)	86 (100,0)
1962-1985 (2 ^e cabinet Lévesque inclusivement)			
Junior	9 (47,4)	2 (28,6)	7 (58,3)
Senior	10 (52,6)	5 (71,4)	5 (41,7)
Total	19 (100,0)	7 (100,0)	12 (100,0)
1985 (cabinet de P.-M. Johnson) à 1998 (1 ^{er} cabinet de L. Bouchard inclusivement)**			
Junior	31 (47,0)	8 (27,6)	23 (62,2)
Senior	35 (53,0)	21 (72,4)	14 (37,8)
Total	66 (100,0)	29 (100,0)	37 (100,0)
1998 (2 ^e cabinet de L. Bouchard) à 2010***			
Junior	63 (53,4)	39 (48,1)	24 (64,9)
Senior	55 (46,6)	42 (51,9)	13 (35,1)
Total	118 (100,0)	81 (100,0)	37 (100,0)

Sources : Assemblée nationale du Québec, Nombre de ministres dans les cabinets et la représentation féminine depuis 1962 ; et Les femmes parlementaires depuis 1961.

* Le nombre des portefeuilles assumés par des femmes réfère à la durée totale du cabinet d'un premier ministre, par exemple du 12 décembre 1985 au 11 octobre 1989 pour le cabinet Bourassa et du 8 mars 2001 au 29 avril 2003 pour le cabinet Landry.

** Écart statistiquement significatif entre les ministres libérales et péquistes à $P \leq 0,01$.

*** Écart statistiquement significatif entre les ministres libérales et péquistes à $P \leq 0,10$.

En définitive, les clivages horizontal et vertical offrent des potentiels heuristiques de valeur inégale pour comprendre la participation des femmes au conseil exécutif du gouvernement du Québec, de 1962 à 2010. D'une part, les femmes trônent surtout à la tête de ministères à mission culturelle, sociale ou socioéconomique. D'autre part, elles héritent d'un nombre à peu près égal de responsabilités de calibre junior et senior. Toutefois, la prise en compte de la formation politique oblige à nuancer cette lecture générale. Certes, hier comme aujourd'hui, libérales et péquistes gèrent de façon prioritaire les portefeuilles associés aux problématiques culturelle, sociale et socioéconomique. Toutefois, les premiers ministres péquistes cantonnent de moins en moins les femmes à ces dossiers, une ouverture qui ne se manifeste pas dans le camp libéral. En revanche, les libérales bien davantage que les péquistes héritent de responsabilités de calibre senior. Une comparaison avec les ministres de l'autre genre, soit le masculin, permettrait une lecture plus complexe qui, sans doute, laisserait à voir que les hommes ont, eux aussi, porté leurs lots de responsabilités ministérielles à saveur culturelle, sociale et socioéconomique, et de teneur junior.

Conclusion

Depuis le tournant du siècle, les premiers ministres du Québec sélectionnent au moins 30% de femmes parmi leur équipe ministérielle, voire la moitié, une proportion plus généreuse que celle établie par l'électorat et qui se reflète dans les taux de féminisation plus modestes du Salon bleu. Vu autrement, que les rangs ministériels soient plus féminisés que les banquettes législatives jette la lumière sur le rôle déterminant de la volonté du Prince, c'est-à-dire du premier ministre, dans l'accès des femmes non au parlement, espace de représentation, mais au cabinet, espace de gouverne. Dans un texte publié en 1994, Fraisse³² soutenait qu'« il est en république plus facile d'être nommée ministre que d'être élue député (sic) ». Les résultats de la présente étude invitent à élargir ce constat au parlementarisme d'inspiration britannique.

Ce texte poursuivait l'objectif d'examiner la participation des femmes au conseil des ministres du Québec, de 1962 à 2010. Au terme de cet exercice, il ressort que le portrait-robot de la ministre pourrait ainsi se dessiner : elle se trouve dans la mi-quarantaine, possède un baccalauréat et elle occupait un emploi de direction ou à titre de professionnelle avant de se lancer en politique provinciale, le plus souvent sans détour préalable par d'autres forums électifs. Pour l'essentiel, son profil ne la distingue guère des députées dépourvues de toute expérience ministérielle. Invitée au club très sélect du conseil exécutif, elle y gère surtout des portefeuilles à vocation culturelle, sociale ou socioéconomique, quoique cette ghettoïsation tende à s'atténuer au PQ. Finalement, la couleur politique semble

influencer le statut des femmes au cabinet, les libérales portant plus souvent une pointure senior et les péquistes un titre junior.

S'il existe aujourd'hui un bassin non négligeable de connaissances sur la participation des Québécoises aux rouages du pouvoir législatif, tout reste à faire du côté du pouvoir exécutif. Ainsi, il serait pertinent de mieux comprendre à quels impératifs répond la nomination des femmes au cabinet : puisque, pour l'essentiel, ministres et députées n'ayant jamais été membres du conseil exécutif se ressemblent, comment expliquer la nomination des premières ? Les critères qui président à la sélection au rôle de ministre sont-ils les mêmes pour les femmes et pour les hommes ? Changent-ils selon les époques, les partis voire les premiers ministres ou encore selon les conjonctures politiques ? S'il ressort que les femmes assument surtout des responsabilités de nature culturelle, sociale ou socio-économique, est-ce là le fruit de la volonté du chef du gouvernement, ou du désir même des femmes ministres qui, peut-être, se considèrent plus compétentes à gérer ces dossiers, ou jugent qu'elles seront perçues telles dans ces portefeuilles plutôt qu'à des ministères que la tradition associe plus étroitement au genre masculin ?

La question reste entière de savoir si la participation des femmes aux gouvernements se traduit par des retombées positives pour la population féminine. À l'échelle internationale, une poignée d'études seulement a exploré ce questionnement, dont les résultats aboutissent à des conclusions divergentes. Si des recherches montrent que la présence de femmes dans les strates exécutives du pouvoir d'État engendre des retombées positives pour leurs semblables en termes de décisions et de politiques publiques³³, d'autres invitent à plus de prudence quant à de tels effets bénéfiques³⁴. Très peu de recherches ont traité cette problématique au Canada, mais deux ayant pourtant privilégié le même terrain d'observation³⁵ échoient dans le même cul-de-sac. D'un côté, Byrne³⁶ conclut à un effet positif des femmes au cabinet, tout en insistant sur l'importance qu'une certaine conjoncture soit au rendez-vous, notamment en termes d'idées (i.e., que le parti accueille les idées féministes) et de nombre (que les femmes soient suffisamment nombreuses au cabinet). D'un autre côté, Burt, Horton et Martin³⁷ expriment beaucoup plus de scepticisme quant aux conséquences heureuses, pour les Ontariennes, du pourcentage généreux de femmes au sein du cabinet Rae, en profitant au passage pour souligner les limites du concept de « masse critique » qui voit une relation entre la présence et les idées. Ce type de recherches reste entièrement à réaliser au Québec.

Notes et références

1. William Guéraiche, *Les femmes et la république. Essai sur la répartition du pouvoir de 1943 à 1979*, Paris, Éditions Ouvrières, 1999, p. 38.

2. Les notions de « cabinet », de « conseil des ministres » et de « conseil exécutif » seront utilisées comme des synonymes.
3. Les femmes du Québec pouvaient voter aux élections législatives fédérales, au même titre que les autres Canadiennes, depuis 1917 en vertu de la *Loi des électeurs militaires* si elles étaient membres des Forces armées et de la *Loi des élections en temps de guerre* si elles étaient mères, épouses ou sœurs de soldats servant sous les drapeaux canadien ou britannique, et 1918 autrement en vertu de la *Loi ayant pour objet de conférer le suffrage aux femmes*, à moins de porter un trait d'exclusion spécifique par exemple de nature ethnique (John C. Courtney, *Elections*, Vancouver, UBC Press, 2004, p. 115 ; Directeur général des élections du Canada, *L'histoire du vote au Canada*, Ottawa, Ministère des travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1997, p. 70-71). Elles pouvaient aussi soumettre leur candidature à l'électorat afin de le représenter à Ottawa depuis la fin de la décennie 1910, en vertu de la *Loi des élections partielles fédérales* de 1919 et de la *Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes et le cens électoral* de 1920.
4. De manière plus précise : deux candidates en 1948, trois en 1952, sept en 1956 et aucune en 1960 qui, toutes, mordirent la poussière ; voir Pierre Drouilly et Jocelyne Dorion, *Candidates, députées et ministres : les femmes et les élections, suivi d'un Répertoire du personnel politique québécois féminin 1921-1987*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1988, Bibliographie et documentation, n° 29, p. 44.
5. Cette proportion passe à 21,3 % en retirant du calcul les cabinets de Daniel Johnson père et de Jean-Jacques Bertrand dépourvus de toute présence féminine, sans doute parce que le caucus unioniste ne comptait aucune députée.
6. À ce sujet, voir : Louis Massicotte, « Le pouvoir exécutif : la monarchie, le premier ministre et les ministres » dans Réjean Pelletier et Manon Tremblay (dir.), *Le parlementarisme canadien*, 4e édition revue et augmentée, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009, p. 379-415 ; Graham White, *Cabinets and First Ministers*, Vancouver, UBC Press, 2005, p. 35-36. Par ailleurs, il arrive aussi que la/e première/er ministre ait peu à dire sur la composition du cabinet parce que les ministres sont élu/e/s par les membres de l'aile parlementaire, comme au *Labour Party* de la Nouvelle-Zélande où les député/e/s travaillistes élisent les ministres de cette allégeance idéologique ; voir Jennifer Curtin et Marian Sawyer, « Oceania » dans Gretchen Bauer et Manon Tremblay (dir.), *Women in Executive Power. A global overview*, Londres, Routledge, 2011, p. 45-64 ; Jane S. Jensen, *Women Political Leaders. Breaking the Highest Glass Ceiling*, New York, Palgrave Macmillan, 2008, p. 181 et p. 204.
7. Jensen, *op. cit.*, p. 133.
8. Tableau tiré de Tremblay (2005, p. 119) et adapté pour les élections générales provinciales de 2007 et 2008 à l'aide des données du Directeur général des élections du Québec.
9. Établir la proportion de femmes au cabinet n'est pas chose facile, simplement parce qu'il existe plusieurs façons de le faire. Il aurait été possible de copier la méthode retenue pour l'Assemblée nationale et de considérer le taux de féminisation du premier cabinet constitué à la suite d'une élection générale. Toutefois, cette formule aurait échappé beaucoup de femmes au passage. Par

exemple, P.-M. Johnson constitue son cabinet le 3 octobre 1985, n’y incorporant alors qu’une seule femme (i.e., Pauline Marois). Or, quelques jours plus tard, le 16 octobre, il y ajoute trois femmes : Louise Beaudoin, Rollande Cloutier et Lise Denis. J’ai donc opté pour les chiffres arrêtés par l’Assemblée nationale.

10. Les proportions correspondent à la présence des femmes à l’Assemblée nationale au lendemain d’une élection générale et ne tiennent pas compte des variations dues aux élections partielles (source Assemblée nationale du Québec, *La présence féminine*). Pour ce qui est des cabinets de Pierre-Marc Johnson (1985), Daniel Johnson fils (1994), Lucien Bouchard (1996) et Bernard Landry (2001), les proportions de députées reflètent la présence des femmes à l’Assemblée nationale au moment où ces premiers ministres forment leur cabinet initial.
11. Ces données reposent sur les sources suivantes : Assemblée nationale du Québec, *Les femmes parlementaires depuis 1961* ; et *La répartition des sièges aux élections générales*.
12. Ces données reposent sur les sources suivantes : Assemblée nationale du Québec, *Nombre de ministres dans les cabinets et la représentation féminine depuis 1962*.
13. Au moment où P.-M. Johnson devient premier ministre, en octobre 1985, deux sièges sont vacants à l’Assemblée nationale du Québec.
14. Au moment où Daniel Johnson fils devient premier ministre, en janvier 1994, sept sièges sont vacants à l’Assemblée nationale du Québec.
15. Au moment où Bernard Landry devient premier ministre, en mars 2001, quatre sièges sont vacants à l’Assemblée nationale du Québec.
16. Matthew Kerby, «Worth the Wait : Determinants of Ministerial Appointment in Canada, 1935-2008», *Canadian Journal of Political Science*, vol. 42, n° 3, 2009, p. 593-611.
17. Voir notamment : Drude Dahlerup, «From a Small to a Large Minority. Women in Scandinavian Politics», *Scandinavian Political Studies*, vol. 11, n° 4, 1988, p. 275-299 ; Rosabeth Moss Kanter, «Some Effects of Proportions on Group Life : Skewed Sex Ratios and Responses to Token Women», *American Journal of Sociology*, vol. 82, n° 5, 1977, p. 965-990. Par ailleurs, l’hypothèse qui s’inspire de cette notion de «masse critique», soit que la présence en nombre de femmes en politique se traduirait par l’adoption de décisions et de politiques publiques favorables aux femmes, est de plus en plus remise en question, et ce, pour plusieurs raisons dont, entre autres, parce que ce n’est tout simplement pas toujours le cas (voir, par exemple, Sandra Burt, Alison Horton et Kathy Martin, «Women in the Ontario New Democratic Government : Revisiting the Concept of Critical Mass», *International Review of Women and Leadership*, vol. 6, n° 1, 2000, p. 1-11), parce qu’il arrive que la présence en politique d’un faible nombre de femmes engendre des décisions et des politiques publiques qui sourient aux femmes (voir par exemple Jocelyn Crowley, «When Tokens Matter», *Legislative Studies Quarterly*, vol. 29, n° 1, 2004, p. 109-136 ; Linda Trimble, «A Few Good Women : Female Legislators in Alberta, 1972-1991» dans Catherine A. Cavanaugh et Randi R. Warne (dir.), *Standing on New Ground : Women in Alberta*, Calgary, University of Alberta Press, 1993, p. 87-118), ou encore parce qu’avec le temps cette notion a donné lieu à toutes sortes d’interpréta-

- tions plus ou moins fondées (voir, entre autres, Sarah Childs et Mona Lena Krook, «Should Feminists Give Up on Critical Mass? A Contingent Yes», *Politics & Gender*, vol. 2, n° 4, 2006, p. 522-530; Sarah Childs et Mona Lena Krook, «Analysing Women's Substantive Representation: From Critical Mass to Critical Actors», *Government and Opposition*, vol. 44, n° 2, 2009, p. 125-145).
18. Par exemple, Gary F. Moncrief et Donley T. Studlar, «La place des femmes dans les cabinets provinciaux canadiens, 1976-1994», *Revue parlementaire canadienne*, vol. 19, n° 3, 1996, p. 15-18; Donley T. Studlar et Gary F. Moncrief, «The Recruitment of Women Cabinet Ministers in the Canadian Provinces», *Governance: An International Journal of Policy and Administration*, vol. 10, n° 1, 1997, p. 67-81; *Ibid.*, «Women's Work? The Distribution and Prestige of Portfolios in the Canadian Provinces», *Governance: An International Journal of Policy and Administration*, vol. 12, n° 4, 1999, p. 379-395; Manon Tremblay, «Women's Access to Cabinets in Canada: Assessing the Role of Some Institutional Variables», *Canadian Political Science Review* (à paraître en 2011).
 19. Entre autres: Manon Tremblay, *Des femmes au parlement: une stratégie féministe?*, Montréal, Remue-ménage, 1999; Manon Tremblay *Québécoises et représentation parlementaire*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005; Manon Tremblay et Réjean Pelletier, *Que font-elles en politique?*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1995.
 20. Samia Spencer, «The Female Cabinet Members of France and Quebec: Token Women?», *Contemporary French Civilization*, vol. 9, n° 2, 1985, p. 166-191; Samia Spencer, «Women in Government: A View from Québec», *Québec Studies*, vol. 4, n° 2, 1986, p. 90-117.
 21. Magali Paquin, «Le profil sociodémographique des ministres québécois: une analyse comparée entre les sexes», *Recherches féministes*, vol. 23, n° 1, 2010, p. 123-141.
 22. L'année de naissance de trois femmes est manquante. Par ailleurs, certaines femmes ont été nommées plusieurs fois au cabinet, mais la moyenne repose sur l'âge à leur première nomination.
 23. Voir Réjean Pelletier, «Le personnel politique», *Recherches sociographiques*, vol. 25, n° 1, 1984, p. 83-102.
 24. Voir, entre autres: Donald J. Savoie, *Governing from the Centre. The Concentration of Powers in Canadian Politics*, Toronto, University of Toronto Press, 1999; Denis Smith, «President and parliament: The transformation of parliamentary government in Canada» dans Thomas A. Hockin (dir.), *Apex of Power: The Prime Minister and Political Leadership in Canada*, 2^e édition, Toronto, Prentice-Hall, 1977, p. 308-325; White, *op. cit.*, p. 64-101.
 25. Voir Canada (Statistique Canada, Division de la statistique sociale et autochtone), *Femmes au Canada. Rapport statistique fondé sur le sexe*, 5^e édition, Ottawa, Ministre de l'industrie, 2006, p. 104, tableau 4.3; Québec, Conseil du statut de la femme, *Portrait des Québécoises en 8 temps*, Québec, CSF, 2010, p. 3-4.
 26. Je reprends ici les conclusions de Paquin, *op. cit.*, p. 136.
 27. Massicotte, *op. cit.*, p. 401.
 28. Voir Sylvia B. Bashevkin, *Women and Party Politics in English-Canada*, 2^e édition, Toronto, Oxford University Press, 1993, p. 88; Janine Brodie, «The Recruitment of Canadian Women Provincial Legislators, 1950-1975», *Atlantis. A Women's*

- Studies Journal*, vol. 2, n° 2 (partie I), 1977, p. 6-17; Jane Cochrane, *Women in Canadian Politics*, Toronto, Fitzhenry & Whiteside, 1977, p. 73; Heather MacIvor, *Women and Politics in Canada*, Peterborough, Broadview Press, 1996, p. 283-285; Moncrief et Studlar, *op. cit.*; Studlar et Moncrief, *op. cit.*, 1999; Linda Trimble et Manon Tremblay, «Representation of Canadian Women at the Cabinet Table», *Atlantis. A Women's Studies Journal*, vol. 30, n° 1, 2005, p. 31-45.
29. Voir Brodie, *op. cit.*; Cochrane, *op. cit.*, p. 77; MacIvor, *op. cit.*, p. 283-285; Studlar et Moncrief, *op. cit.*, 1999; Jill McCalla Vickers et M. Janine Brodie, «Canada» dans Joni Lovenduski et Jill Hills (dir.), *The Politics of the Second Electorate. Women and Public Participation*, Londres, Routledge & Kegan Paul, 1981, p. 52-79.
 30. La composition des missions selon les portefeuilles est la suivante : les missions régaliennes (affaires intergouvernementales, justice, relations internationales, sécurité publique); les missions économiques (conseil du Trésor, économie, finances, industrie et commerce, infrastructures, ressources naturelles, revenu, transports, travaux publics); les missions socioéconomiques (éducation, emploi, affaires municipales et régionales, environnement, tourisme, loisirs et sports); les missions sociales et culturelles (santé, famille, condition féminine, culture et identité, immigration, administration, fonction publiques et services gouvernementaux, finalement affaires sociales en général).
 31. Les responsabilités ministérielles seniors se limitent aux ministres en titre, alors que les responsabilités ministérielles juniors couvrent tous les autres statuts ministériels (par exemple, ministre responsable et ministre déléguée).
 32. Geneviève Fraisse, «Quand gouverner n'est pas représenter», *Esprit*, n° 3, mars 1994, p 107-108.
 33. Voir, par exemple : Amy Atchison et Ian Down, «Women Cabinet Ministers and Female-Friendly Social Policy», *Poverty & Public Policy*, vol. 1, n° 2, 2009, p. 1-23; Jacqui True et Michael Mintrom, «Transnational Networks and Policy Diffusion: The Case of Gender Mainstreaming», *International Studies Quarterly*, vol. 45, n° 1, 2001, p. 27-57.
 34. Voir, entre autres : Farida Jalalzai et Mona Lena Krook, «Beyond Hillary and Benazir: Women's Political Leadership Worldwide», *International Political Science Review*, vol. 31, n° 1, 2010, p. 5-21; Jensen, *op. cit.*, p. 173-189; Valerie R. O'Regan, *Gender Matters. Female Policymakers' Influence in Industrialized Nations*, Westport, Praeger, 2000, p. 114-115; Patricia Lee Sykes, «Women as National Leaders. Patterns and Prospects» dans Michael A. Genovese (dir.), *Women as National Leaders*, Newbury Park, Sage, 1993, p. 219-229; Patricia Lee Sykes, «Incomplete Empowerment : Female Cabinet Ministers in Anglo-American Systems» dans John Kane, Haig Patapan et Paul t'Hart (dir.), *Dispersed Democratic Leadership: Origins, Dynamics and Implications*, New York, Oxford University Press, 2009, p. 37-58; Manon Tremblay et Gretchen Bauer, «Conclusion» dans Gretchen Bauer et Manon Tremblay (dir.), *Women in Executive Power. A global overview*, Londres, Routledge, 2011, p. 171-190.
 35. Soit le cabinet du premier ministre néo-démocrate de l'Ontario de 1990 à 1995, Bob Rae, alors que la proportion de femmes y avoisinait 40 %.

36. Lesley Byrne, «Making a Difference When the Doors Are Open: Women in the Ontario NDP Cabinet, 1990-95» dans Sylvia Bashevkin (dir.), *Opening Doors Wider. Women's Political Engagement in Canada*, Vancouver, UBC Press, 2009, p. 93-107.
37. Burt, Horton et Martin, *op. cit.*